FNB DE VALEUR AMÉRICAIN MACKENZIE

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période de six mois close le 30 septembre 2026

Les présents états financiers intermédiaires non audités ne contiennent pas le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds (« RDRF ») du FNB. Vous pouvez obtenir un exemplaire du RDRF intermédiaire gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à la Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à www.placementsmackenzie.com ou celui de SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB.

AVIS DE NON-AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB de valeur américain Mackenzie (le « FNB »), nomme des auditeurs indépendants pour auditer les états financiers annuels du FNB. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Canada (Règlement 81-106), si un auditeur n'a pas revu les états financiers intermédiaires, cela doit être divulgué dans un avis complémentaire.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas revu les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par Comptables professionnels agréés du Canada.

MACKENZIE Placements

FNB DE VALEUR AMÉRICAIN MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS | 30 septembre 2026

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en milliers de $, sauf les montants par part)

	30 sept. 2026 $	31 mars 2026 (Audité) $
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	5 555	4 775
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150	111
Dividendes à recevoir	2	6
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour parts émises	–	–
Total de l'actif	**5 707**	**4 892**
PASSIF		
Passifs courants		
Sommes à payer pour placements achetés	–	–
Sommes à payer pour parts rachetées	–	–
Sommes à payer au gestionnaire	4	4
Total du passif	**4**	**4**
Actif net attribuable aux porteurs de parts	**5 703**	**4 888**

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)			
	par part		par série	
	30 sept. 2026	31 mars 2026 (Audité)	30 sept. 2026	31 mars 2026 (Audité)
Parts en $ CA	22,81	19,55	5 703	4 888

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026 $
Revenus	
Dividendes	67
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	2
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	205
Profit (perte) net(te) latent(e)	572
Total des revenus (pertes)	**846**
Charges (note 6)	
Frais de gestion	25
Frais du comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	**25**
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	**25**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	**821**
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	6
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	**815**

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts	
À l'ouverture	**4 888**
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	815
Distributions versées aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	–
Gains en capital	–
Total des distributions versées aux porteurs de parts	–
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de parts	–
Réinvestissement des distributions	–
Paiements au rachat de parts	–
Total des opérations sur les parts	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	**815**
À la clôture	**5 703**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 30 septembre (en milliers de $)

	2026 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	815
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(204)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(572)
Achat de placements[1]	(1 669)
Produit de la vente et de l'échéance de placements[1]	1 660
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	4
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**34**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts[1]	–
Paiements au rachat de parts[1]	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	–
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**34**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	111
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**150**
Trésorerie	150
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	**150**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	65
Impôts étrangers payés (recouvrés)	–
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	2
Intérêts versés	–

[1] Exclut les opérations en nature. Voir note 11 a).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 30 septembre 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N[bre] d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de $)	Juste valeur (en milliers de $)
ACTIONS					
AbbVie Inc.	États-Unis	Soins de santé	303	105	113
Advanced Micro Devices Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	122	75	106
The Allstate Corp.	États-Unis	Services financiers	426	123	135
Amazon.com Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	734	226	260
American Electric Power Co. Inc.	États-Unis	Services publics	422	80	71
Aon PLC	Irlande	Services financiers	115	59	45
Apollo Global Management Inc.	États-Unis	Services financiers	394	67	65
Apple Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	844	341	401
AstraZeneca PLC	Royaume-Uni	Soins de santé	370	106	85
Bank of America Corp.	États-Unis	Services financiers	1 827	131	142
Becton, Dickinson and Co.	États-Unis	Soins de santé	191	42	49
BJ's Wholesale Club Holdings Inc.	États-Unis	Consommation de base	440	60	58
Capital One Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	397	112	109
The Charles Schwab Corp.	États-Unis	Services financiers	1 212	155	169
Cisco Systems Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	1 117	118	171
Citigroup Inc.	États-Unis	Services financiers	1 029	161	190
The Coca-Cola Co.	États-Unis	Consommation de base	1 383	150	169
ConocoPhillips	États-Unis	Énergie	608	90	108
ExxonMobil Holdings Corp.	États-Unis	Énergie	955	191	221
FedEx Corp.	États-Unis	Produits industriels	164	84	67
FedEx Freight Holdings Co.	États-Unis	Produits industriels	118	27	18
Freeport-McMoRan Inc.	États-Unis	Matériaux	1 669	139	166
General Motors Co.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 061	118	116
The Goldman Sachs Group Inc.	États-Unis	Services financiers	83	105	106
Ingersoll Rand Inc.	États-Unis	Produits industriels	582	78	62
McKesson Corp.	États-Unis	Soins de santé	83	106	101
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	747	409	546
NextEra Energy Inc.	États-Unis	Services publics	834	105	90
Northrop Grumman Corp.	États-Unis	Produits industriels	118	113	81
NRG Energy Inc.	États-Unis	Services publics	576	123	78
Philip Morris International Inc.	États-Unis	Consommation de base	566	142	154
Prologis Inc.	États-Unis	Biens immobiliers	508	98	94
PulteGroup Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	466	90	77
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	États-Unis	Soins de santé	82	89	88
Royal Caribbean Cruises Ltd.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	156	63	59
Seagate Technology	États-Unis	Technologie de l'information	83	48	109
Southwest Airlines Co.	États-Unis	Produits industriels	2 057	152	122
Thermo Fisher Scientific Inc.	États-Unis	Soins de santé	145	99	139
T-Mobile USA Inc.	États-Unis	Services de communication	195	58	45
United Rentals Inc.	États-Unis	Produits industriels	82	100	117
UnitedHealth Group Inc.	États-Unis	Soins de santé	230	105	120
Valero Energy Corp.	États-Unis	Énergie	275	74	152
Vertex Pharmaceuticals Inc.	États-Unis	Soins de santé	155	108	115
Wal-Mart Inc.	États-Unis	Consommation de base	449	79	66
Total des actions				**5 104**	**5 555**
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				**5 104**	**5 555**
Trésorerie et équivalents de trésorerie					150
Autres éléments d'actif moins le passif					(2)
Actif net attribuable aux porteurs de parts					**5 703**

APERÇU DU PORTEFEUILLE

30 SEPTEMBRE 2026

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	97,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	95,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Royaume-Uni	2,3

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Technologie de l'information	23,5
Services financiers	16,8
Soins de santé	14,2
Consommation discrétionnaire	9,0
Énergie	8,4
Produits industriels	8,2
Consommation de base	7,8
Services publics	4,2
Matériaux	2,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6
Biens immobiliers	1,6
Services de communication	0,8

31 MARS 2026

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	95,0
Fonds/billets négociés en bourse	2,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	93,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Royaume-Uni	2,1
France	1,5
Danemark	0,7
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Services financiers	18,7
Soins de santé	12,4
Produits industriels	11,8
Technologie de l'information	9,8
Consommation discrétionnaire	9,0
Énergie	8,6
Consommation de base	8,3
Services de communication	5,0
Services publics	4,8
Matériaux	4,7
Fonds/billets négociés en bourse	2,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3
Biens immobiliers	1,9
Autres éléments d'actif (de passif)	0,1

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le FNB a été constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/Cboe Canada (« la Bourse »).

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte au semestre clos le 30 septembre 2026, ou est présentée à cette date. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 a) pour la date de constitution du FNB.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), y compris la Norme comptable internationale 34 (« IAS »), *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers ont été établis selon les mêmes méthodes comptables, les mêmes jugements comptables critiques et les mêmes estimations que ceux qui ont été utilisés pour établir les états financiers annuels audités les plus récents du FNB, soit ceux de l'exercice clos le 31 mars 2026. La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Mackenzie le 10 novembre 2026.

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement afin d'éliminer l'obligation de présenter certains renseignements pour chaque série de titres dans l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et les notes annexes. Ces modifications étant entrées en vigueur le 22 avril 2026, elles ont été appliquées aux présents états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste *Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille*.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, Mackenzie aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées dans l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options vendues, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste *Marge sur instruments dérivés*. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste *Placements à la juste valeur*.

Les primes reçues sur les options vendues sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option vendue vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 30 septembre 2026.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent ou d'un FNB sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes ou dans le profit (la perte) net(te) réalisé(e), selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans l'état du résultat global au poste *Charges absorbées par le gestionnaire*.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté dans l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une défaillance, une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, y compris le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés, les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs.

Les produits et les charges ne sont pas compensés dans l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e)*.

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11, le cas échéant.

j) Modifications comptables futures

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Mackenzie évalue actuellement l'incidence de l'adoption de la norme décrite ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du FNB.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations du FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre et le Fonds est assujetti à l'impôt sur son revenu net imposable, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui ne sont ni payés ni payables à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son revenu net imposable, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le revenu, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant. Le FNB peut être assujetti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt.

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat (suite)

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour le statut fiscal et les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt ou toute taxe applicables, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais autrement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de parts, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de parts. Les parts en circulation du FNB au 30 septembre 2026 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de la période sont présentées à la note 11. Mackenzie gère le capital du FNB conformément à ses objectifs de placement énoncés à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 30 septembre 2026, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

a) Exposition au risque et gestion du risque (suite)

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs valeurs notionnelles. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

f) Risque de crédit (suite)

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

g) FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

10. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	**HUF**	Forint hongrois	**PLN**	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	**IDR**	Rupiah indonésienne	**QAR**	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	**ILS**	Shekel israélien	**RON**	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	**INR**	Roupie indienne	**RUB**	Rouble russe
CHF	Franc suisse	**JPY**	Yen japonais	**SAR**	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	**KOR**	Won sud-coréen	**SEK**	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	**MXN**	Peso mexicain	**SGD**	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	**MYR**	Ringgit malaisien	**THB**	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	**NGN**	Naira nigérian	**TRL**	Livre turque
DKK	Couronne danoise	**NOK**	Couronne norvégienne	**USD**	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	**NTD**	Nouveau dollar de Taïwan	**VND**	Dong vietnamien
EUR	Euro	**NZD**	Dollar néo-zélandais	**ZAR**	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	**PEN**	Nouveau sol péruvien	**ZMW**	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	**PHP**	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	**PKR**	Roupie pakistanaise		

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a) i.)*

a) *i. Constitution du FNB et renseignements sur les séries*

Date de constitution : 21 janvier 2026

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans la note 11 a) ii.

Les parts en $ CA ont été inscrites à la TSX sous le symbole MAUV le 17 février 2026. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 30 septembre 2026 était de 22,86 $ (19,55 $ au 31 mars 2026).

Le taux des frais de gestion pour les parts en $ CA est de 0,80 %.

Au 30 septembre 2026, la valeur liquidative par part du FNB était de 22,81 $ (19,55 $ au 31 mars 2026), et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 22,81 $ (19,55 $ au 31 mars 2026).

ii. Opérations sur les parts et parts en circulation

	30 septembre 2026					
	Parts en circulation, à l'ouverture	Émises	Émises à la fusion	Réinvestissement des distributions	Rachetées	Parts en circulation, à la clôture
Parts en $ CA	250	–	–	–	–	250

Opérations en nature

La partie du produit de l'émission de parts et des paiements au rachat des parts qui sont réglés à l'aide de paniers de titres est désignée sous le terme « opérations en nature ». Conformément à l'IAS 7, ces opérations en nature sont exclues du produit de l'émission de parts, des paiements au rachat des parts, des achats de placements et du produit de la vente et de l'échéance de placements, dans le tableau des flux de trésorerie. Le tableau ci-après présente les montants des opérations en nature effectuées au cours de la période.

		30 septembre 2026
Opérations sur les parts	Opérations en nature	($)
Produit de l'émission de parts	Valeur des titres reçus	–
Paiements au rachat de parts	Valeur des titres livrés	–

b) Statut fiscal et reports prospectifs de pertes fiscales

Le FNB est admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et il n'est pas assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

Puisque le FNB a été lancé le 17 février 2026, il n'a pas encore eu de fin d'année d'imposition et n'a donc aucune perte en capital ni autre qu'en capital disponible pour un report prospectif.

c) Prêt de titres

	30 septembre 2026	31 mars 2026
	($)	($)
Valeur des titres prêtés	123	–
Valeur des biens reçus en garantie	133	–

	30 septembre 2026	
	($)	(%)
Revenus de prêts de titres bruts	–	–
Impôt retenu à la source	–	–
	–	–
Paiements à l'agent de prêt de titres	–	–
Revenu tiré du prêt de titres	–	–

d) Commissions

Pour la période close le 30 septembre 2026, les commissions versées par le FNB n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB cherche à offrir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains.

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

ii. Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'exposition du FNB au risque de change.

	30 septembre 2026							
					Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
Devise	Placements ($)	Trésorerie et placements à court terme ($)	Instruments dérivés ($)	Exposition nette* ($)	($)	(%)	($)	(%)
USD	5 555	135	–	5 690				
Total	5 555	135	–	5 690				
% de l'actif net	97,4	2,4	–	99,8				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(285)	(5,0)	285	5,0

	31 mars 2026							
					Incidence sur l'actif net			
					Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
Devise	Placements ($)	Trésorerie et placements à court terme ($)	Instruments dérivés ($)	Exposition nette* ($)	($)	(%)	($)	(%)
USD	4 775	8	–	4 783				
Total	4 775	8	–	4 783				
% de l'actif net	97,7	0,2	–	97,9				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(239)	(4,9)	239	4,9

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2026 et au 31 mars 2026, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix.

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
Incidence sur l'actif net	($)	(%)	($)	(%)
30 septembre 2026	556	9,7	(556)	(9,7)
31 mars 2026	478	9,8	(478)	(9,8)

v. Risque de crédit

Au 30 septembre 2026 et au 31 mars 2026, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	30 septembre 2026				31 mars 2026			
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Total ($)
Actions	5 555	–	–	5 555	4 646	–	–	4 646
Fonds/billets négociés en bourse	–	–	–	–	129	–	–	129
Total	5 555	–	–	5 555	4 775	–	–	4 775

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période close le 30 septembre 2026, des actions d'une juste valeur de 85 $ (néant au 31 mars 2026) ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 en raison de changements en matière de données utilisées pour l'évaluation.

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB *(en milliers, sauf pour a) i.) (suite)*

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire s'établissaient comme suit :

	30 septembre 2026	31 mars 2026
	($)	($)
Gestionnaire	4 458	4 399
Autres fonds gérés par le gestionnaire	–	–
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	–	–

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 30 septembre 2026 et au 31 mars 2026, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2026, le FNB n'avait aucun placement dans des fonds sous-jacents.

Les détails des placements du FNB dans les Fonds sous-jacents au 31 mars 2026 sont les suivants :

31 mars 2026	% de l'actif net du FNB sous-jacent	Juste valeur des placements du FNB ($)
iShares Russell 1000 Value ETF	0,0	129